

Question écrite du 14 mai 2007 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Philippe Herminjard, Jean-Louis Fazio et Mme Sarah Klopmann: «Mosquitos: les jeunes ne sont pas des citoyens de seconde zone!»

Qui a pris la décision d'installer les émetteurs «mosquitos» au Palais Eynard?

Pourquoi le magistrat chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie n'a-t-il pas été consulté par ses fonctionnaires? Comment une telle installation peut-elle avoir eu lieu sans son aval?

Comment les différents membres du Conseil administratif pouvaient-ils ne pas être au courant, sachant que plusieurs fonctionnaires du Palais Eynard étaient informés?

Où les émetteurs ont-ils été achetés? Quel est le montant de la somme ainsi dépensée? Que vont-ils devenir après leur enlèvement?

Etait-il prévu d'en installer sur d'autres endroits?

Pourquoi aucune autorisation (juridique et de pose) n'a-t-elle été demandée aux organismes cantonaux compétents?